



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Délibération N°121/2023

Budget Primitif 2024 Budget annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2024 du Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Pour les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Dépense afférentes à l'exploitation courante (Chapitre 011)	144 350 €	20 885 €	-85,53%
Groupe 2 : Dépenses de personnels (chapitre 012)	691 472 €	992 567 €	43,54%
Groupe 3 : Dépenses afférente à la structure (chapitre 016)	49 776 €	56 902 €	14,32%
TOTAUX	885 597 €	1 070 354 €	20,86%

Sur le Groupe 1 (-85.53%)

- Réaffectation sur le groupe 2 des honoraires infirmiers (-121 000€)

Sur le groupe 2 (+43.54%)

- Intégration des coûts de remplacements pour 96 710€
 - o Intégration des honoraires des infirmières libérales conventionnées avec le SSIAD pour 121 000€ (ces frais étaient auparavant inscrits sur le groupe)
- Remboursement personnel administratif de rattachement au budget CCAS pour 43 533€1

Sur le groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure (+14.32%)

- De l'augmentation du coût des assurances du personnel et mobiliers

Pour les recettes de fonctionnement : 20.86%

Celles-ci relèvent à 100% de la caisse primaire d'assurance maladie

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Produits de la tarification	885 597 €	1 070 324 €	20,86%
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0 €	- €	0,00%
Groupe 3 : Produits financiers non encaissables	0 €	- €	0,00%
TOTAUX	885 597 €	1 070 324 €	20,86%

SECTION D'INVESTISSEMENT : BUDGET ANNEXE SSIAD

DEPENSES	
Chapitre 21	2 588.06
TOTAL DEPENSES	2 588.06
RECETTES	
Chapitre 040	2 588.06
TOTAL RECETTES	2 588.06

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2024 du budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale

P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et affichage le

29 DEC 2023

29 DEC 2023